

STAGES AGRIVIVA

dans le cadre de l'école



Rédigé par
Rédigé le

Agriviva
1^{er} novembre 2017

Chères enseignantes, chers enseignants,

Nous vous remercions très cordialement de votre intérêt pour Agriviva. Cette documentation vous informe sur les conditions d'un stage Agriviva dans le cadre scolaire.

Cette documentation est contraignante et fait partie intégrante de la collaboration entre Agriviva et l'école. Par votre inscription, vous confirmez que vous l'avez lue et que vous remplissez les conditions qui y sont contenues.

1 OBJECTIF DU STAGE AGRIVIVA

Lors d'un stage Agriviva, les élèves apprennent à connaître l'agriculture en aidant dans les travaux quotidiens de la ferme. L'approche d'un nouvel environnement et l'intégration dans une famille étrangère favorisent la compréhension d'autres cultures et développent les compétences sociales et la personnalité des jeunes. Grâce à leur stage, les jeunes ont un aperçu des modes de production de l'agriculture suisse et ont une meilleure compréhension de la provenance des aliments et du travail nécessaire à leur production.

Un stage Agriviva est un mélange de collaboration, de formation, d'expériences et de découverte d'autres modes de vie.

2 COLLABORATION DES ÉCOLES

Pour que le stage scolaire soit réussi, il est indispensable que les élèves soient motivés. Il est donc important de bien préparer le stage et de le mettre en valeur par la suite. Cela nécessite de l'intégrer dans les cours, ce qui requiert un investissement de la part des enseignantes et des enseignants. Une mauvaise préparation conduit à des déceptions pour tous les participants et comporte le risque que les familles paysannes ne soient plus disposées à recevoir des jeunes pour un stage.

2.1 Préparation du stage Agriviva

Vous vous déclarez disposé-e à aborder le thème de l'agriculture et en particulier le stage à venir avec les élèves. Pour cela, nous pouvons vous recommander les organisations suivantes :

Information et communication agricoles (www.agirinfo.com)

L'agence d'information agricole romande dispose d'un grand choix de matériel adapté à différents degrés scolaires, que vous pouvez utiliser dans vos cours.

Agro-Image (www.agro-image.ch)

De jeunes agricultrices et agriculteurs proposent des leçons gratuites – au contenu correspondant entièrement à vos souhaits, mais toujours adaptées aux élèves, données avec créativité et compétences, proches de la pratique, durables. Grâce aux modules bien conçus sur les plans didactique et méthodologique, agro-image satisfait aux exigences des plans d'enseignement.

Visite d'étables (www.visitedetables.ch)

Profitez de cette offre et visitez une ferme participant au projet „Visite d'étables“ avec votre classe ! Vous permettrez à vos élèves d'avoir une première approche intéressante du monde agricole.

2.2 Suivi du stage Agriviva

Faites remplir le questionnaire joint aux documents du stage par les élèves et retournez-le à l'antenne de placement compétente pour votre école. Les réponses nous aident à assurer la qualité de l'offre. Une fois le stage terminé, nous recommandons d'en reparler et de le mettre en valeur dans les cours.

Conseils :

- Présentation d'un travail écrit devant la classe
Exemples d'étude / d'exposé :
 - Rapport écrit sur un sujet choisi par les élèves (p. ex. fabrication du pain, traite, etc.)
 - Filière d'un produit : p. ex. de l'herbe au lait / l'œuf / du grain au pain
 - Comment la famille paysanne fait-elle face aux exigences actuelles posées à l'agriculture ?
 - Comment une famille paysanne exploite-t-elle sa ferme (p. ex. en production biologique) ?
Que comprend-on sous cette forme d'exploitation ?
- Echange d'expériences entre les élèves

3 ATTENTES ENVERS LES ÉLÈVES

La famille paysanne donne aux élèves la possibilité de découvrir l'agriculture suisse et ses modes de production. Aucune connaissance ou expérience préalable en agriculture ne sont requises avant le stage. Mais un stage Agriviva **n'est pas** un séjour de vacances. Les élèves se familiarisent avec les nombreux aspects du travail à la ferme. Ils s'intègrent dans l'activité quotidienne de l'exploitation et aident la famille dans ses tâches.

Nous attendons des élèves qu'ils

- montrent de la curiosité pour un environnement différent
- soient sociables et ouverts à la nouveauté
- aient du plaisir à travailler dans la nature et à mettre la main à la pâte
- soient capables de s'adapter à de nouvelles circonstances
- fassent preuve de persévérance.

Les jeunes sont les hôtes d'une famille paysanne. Ils ne peuvent pas s'attendre à ce que ses habitudes et ses coutumes soient les mêmes que celles qu'ils connaissent chez eux. Ils doivent accepter les règles et les consignes de la famille paysanne et respecter ses habitudes.

4 FAMILLES PAYSANNES AGRIVIVA

L'agriculture suisse est très variée. Les familles paysannes Agriviva reflètent cette diversité. Il y a des exploitations qui se sont spécialisées dans une branche de production et d'autres qui se sont diversifiées dans plusieurs domaines. Les fermes vont de l'exploitation moderne bien équipée jusqu'à la petite exploitation peu mécanisée, ou à l'alpage avec un travail essentiellement manuel. Les exploitations sont aussi différentes que leurs situations sont variées. On en trouve au sein d'agglomérations alors que d'autres sont loin de tout voisinage.

Les familles exploitent souvent de petits domaines; il est donc possible qu'un de ses membres ait une activité (accessoire) en dehors de la ferme.

Grâce à la structure décentralisée de notre organisation, les antennes de placement sont régulièrement en contact avec les familles d'accueil. De plus, les participants nous font part de leur degré de satisfaction au moyen d'un questionnaire qu'ils nous retournent.

5 ALTERNATIVE AU STAGE AGRICOLE

Vous vous engagez à mettre sur pied une alternative pour les élèves qui :

- ne veulent pas aller dans une ferme. Par expérience, nous savons qu'un stage effectué par obligation apporte peu de satisfaction et qu'il est souvent interrompu avant la fin;
- ne peuvent pas participer en raison d'allergies, de maladies etc.;
- doivent être renvoyés à la maison en cours de stage (interruption du stage);
- doivent suivre un entraînement régulier, un traitement médical, etc.

Exemples d'alternatives :

travail social dans des établissements pour personnes âgées, des crèches ou des garderies, stages en entreprise, séjours linguistiques, différents cours au sein de l'école

Agriviva se réserve le droit de refuser des inscriptions.

6 CONDITIONS RELATIVES AUX STAGES AGRIVIVA

6.1 Age des élèves

Les stages Agriviva sont destinés aux élèves de 14 ans et plus. L'année de naissance sert de référence. Pour des stages dans une autre région linguistique, les jeunes doivent être âgés de 16 ans au moins au moment du stage et disposer de bonnes connaissances de la langue parlée dans la région où ils seront placés.

6.2 Autorisation de travail

Les jeunes résident en Suisse et qui ne sont pas citoyen d'un Etat de l'UE/AELE doivent présenter l'autorisation de séjour pour activité lucrative en Suisse.

6.3 Durée

La durée minimale d'un stage est de 10 jours, de deux semaines lors d'un stage en Suisse romande. Les élèves sont intégrés dans leur famille et passent le week-end avec elle.

6.4 Période

Nous organisons des stages durant la période des cours. Le meilleur moment se situe durant les 6 semaines précédant et suivant les vacances d'été, car les travaux battent leur plein et permettent de bien se rendre compte de la vie à la ferme. Juillet et août sont réservées aux jeunes organisant leur séjour sur une base individuelle. A titre d'exception et sur demande préalable, nous pouvons prendre en considération des stages scolaires qui n'empiètent pas trop sur la période des vacances.

6.5 Lieu du stage

Il y a des familles paysannes accueillant des jeunes dans toutes les régions de Suisse. En général, chaque famille accueille un ou une élève à la fois. Les familles paysannes ont généralement de petites exploitations et ne peuvent pas recevoir deux stagiaires en même temps. De plus, les élèves profitent davantage de leur stage et ont de meilleurs contacts avec leur famille d'accueil s'ils sont seuls.

6.6 Stages dans d'autres régions linguistiques

Un stage Agriviva **n'est pas** un stage linguistique. Même lors d'un stage en Suisse romande, l'objectif principal reste de connaître la vie à la campagne en aidant, de découvrir un nouvel environnement et de s'intégrer dans une famille. Les élèves doivent être bien conscients qu'il n'est pas vraiment possible d'apprendre une langue en deux semaines. Il est donc important d'arriver avec de bonnes connaissances orales de la langue de la famille. Songez aussi au fait qu'il n'y a pas que la langue qui est différente mais également les mentalités et les habitudes auxquelles les élèves devront s'adapter.

Etant donné le nombre limité de places disponibles en Suisse romande, les stages y sont uniquement possibles avec l'accord préalable de l'antenne de placement Agriviva.

6.7 Travail

Le temps de travail hebdomadaire maximal est le suivant:

- 40 heures pour les jeunes de 14 à 15 ans
- 44 heures pour les jeunes de 16 à 17 ans
- 48 heures pour les jeunes de 18 ans et plus

En général, on ne travaille pas les dimanches et jours fériés. Toutefois, un travail peut être exigé ces jours-là par l'urgence de tâches saisonnières. Quoi qu'il en soit, les élèves ont droit à au moins un jour de libre par semaine. Le travail du paysan ne se termine pas toujours à heures fixes. Les heures de travail quotidiennes peuvent donc varier.

Un stage Agriviva sert à faire découvrir aux jeunes les différents aspects de l'agriculture suisse. Mais suivant la saison, l'activité principale pourra très bien consister à cueillir des petits fruits, par exemple.

6.8 Temps libre

Durant leur stage, les jeunes font partie de la famille et passent leur temps libre et le week-end avec elle. Des absences durant le stage (fête de famille, manifestation sportive, etc.) doivent être indiquées lors de l'inscription, de manière à pouvoir en informer la famille d'accueil.

6.9 Argent de poche

En plus du fait que les jeunes sont nourris et logés pour une valeur de 230 francs par semaine, leur famille d'accueil leur verse de l'argent de poche:

- 12 francs par jour de travail pour les jeunes de 14 à 15 ans
- 16 francs par jour de travail pour les jeunes de 16 à 17 ans
- 20 francs par jour de travail pour les jeunes de 18 ans et plus

Si leur rendement est manifestement insuffisant, la famille paysanne a le droit de diminuer l'argent de poche après en avoir discuté avec le/la jeune et avec l'antenne de placement.

Clarifiez l'utilisation de l'argent de poche avec les élèves. Par expérience, nous savons que ce point constitue toujours une source de discussions entre les parents, les jeunes et l'école.

Possibilités d'utilisation de l'argent de poche :

- Les élèves gardent l'argent de poche qu'ils ont reçu.
- Les élèves remettent tout ou partie de l'argent de poche reçu, p. ex. pour un voyage d'études ou pour un don.

Il arrive que les familles d'accueil donnent davantage d'argent de poche, lorsqu'elles ont été très satisfaites de l'aide apportée par le/la jeune. Dans ce cas, il serait judicieux que l'élève puisse garder le montant supplémentaire reçu.

6.10 Billet spécial CFF

Agriviva contribue à vos frais de voyage en transports publics. Les étudiants recevront avec la confirmation du stage un billet spécial émis par les CFF. Ce billet est valable pour l'aller et le retour, en 2ème classe, du domicile des jeunes au lieu de stage, pour le trajet usuel dans le rayon de validité de l'abonnement général (y compris transports urbains, tram, bus, etc.) en relation avec la confirmation de stage et sur présentation d'une pièce d'identité. L'abonnement demi-tarif n'est pas nécessaire. Le billet doit être oblitéré avant le départ, respectivement le retour, à l'automate prévu à cet effet. Les billets non utilisés ou perdus ne peuvent pas être remboursés.

6.11 Assurances

Durant leur stage à la ferme, les jeunes sont assurés selon la loi sur l'assurance accidents (LAA) contre les accidents professionnels et non professionnels. En cas de maladie, ils restent assurés auprès de leur caisse maladie. Pour les dégâts causés à des tiers en tant que personne privée par les participants durant leur stage, Agriviva possède une assurance responsabilité civile (RC), qui intervient de façon subsidiaire si ni la RC de l'exploitation, ni la RC privée du jeune n'entrent en matière pour le dommage causé. Toutefois, cette assurance RC ne couvre pas les dommages provoqués par la conduite d'un véhicule.

6.12 Taxe d'inscription

La taxe d'inscription se monte à CHF 45.— par élève. Une facture est établie pour l'ensemble des placements effectués par le secrétariat général d'Agriviva.

7 PLACEMENT – DÉROULEMENT SUR LE PLAN ADMINISTRATIF

7.1 Inscription

S'il s'agit de la première fois que vous organisez un stage avec notre organisation, nous vous prions de prendre contact au préalable avec l'antenne de placement compétente (selon le domicile de l'école). Nous pourrions ainsi vous conseiller et vous accompagner au mieux dans vos démarches.

Nous vous prions de joindre une lettre à votre inscription, dans laquelle vous présentez votre école et expliquez le but visé par l'école dans cette démarche de stage. Veuillez rédiger votre lettre dans la langue de la région où se déroulera le stage.

Notre antenne de placement joint votre lettre au courrier adressé à la famille d'accueil.

L'inscription de votre école n'est définitive qu'à partir du moment où l'antenne de placement compétente vous a adressé une confirmation. Celle-ci est envoyée par E-mail à l'adresse indiquée sur le formulaire. Ce n'est qu'à partir de ce moment que vous pouvez communiquer les dates aux élèves et aux parents. Il peut arriver qu'Agriviva doive se rabattre sur les dates de remplacement ou qu'elle ne puisse pas accepter une école car les dates souhaitées sont déjà prises ou l'école ne remplit pas les conditions Agriviva.

Après la réception de la confirmation d'inscription, les élèves remplissent un formulaire d'inscription séparé. Les allergies, les problèmes de santé ou la nécessité de prendre des médicaments de manière régulière **doivent** absolument être mentionnés, tout comme d'autres indications utiles pour la famille (p. ex. la peur des chevaux). Les indications sont transmises à la famille d'accueil afin que celle-ci puisse en tenir compte dans l'organisation du stage. De même, les élèves qui doivent s'absenter durant leur séjour (fête de famille, manifestation sportive, etc.) sont priés de l'annoncer, de manière à ce que nous puissions en informer la famille d'accueil.

Communiquez à l'antenne de placement les devoirs scolaires que les élèves devront effectuer en relation avec leur stage, afin que la famille d'accueil en soit également informée.

Nous vous prions de coordonner les inscriptions. Les documents doivent être envoyés à l'antenne de placement au plus tard 3 mois avant la date de stage souhaitée. Nous prenons les inscriptions en considération dans l'ordre d'arrivée. Le nombre de familles d'accueil que nous avons à disposition pour les stages scolaires est malheureusement limité, de sorte que nous ne pouvons pas toujours garantir une place.

7.2 Propre place de stage

Nous pouvons prendre vos propres adresses de stage en considération sous réserve que la famille paysanne indiquée accepte les conditions Agriviva. Veuillez attirer l'attention de la famille paysanne concernée et communiquez-nous son adresse, afin que nous puissions lui faire parvenir les conditions. Agriviva n'assume aucune responsabilité concernant une famille d'accueil et un séjour que vous avez choisis vous-même.

7.3 Attribution d'une famille paysanne

Agriviva recherche des familles paysannes sur la base des inscriptions, en essayant de tenir compte des souhaits des élèves. Durant cette période, l'antenne de placement compétente reste en étroit contact avec l'école et les familles paysannes, d'autant plus lorsque des points doivent encore être clarifiés. Comme un grand nombre d'élèves effectuent un stage en même temps, avant ou après les vacances d'été, il ne nous est pas toujours possible de satisfaire tous les souhaits.

Avant le stage, vous recevrez les documents indiquant dans quelle famille les élèves effectueront leur stage Agriviva. Lorsqu'une famille d'accueil a été attribuée, il n'est pas possible d'en changer, sauf exception dûment motivée.

Avec la confirmation du placement, les jeunes reçoivent :

- l'adresse de la famille paysanne et des indications sur la famille
- une feuille d'information
- Brochure de sécurité
- un questionnaire relatif au stage Agriviva
- billet spécial CFF

Veuillez transmettre ces documents aux élèves.

En s'inscrivant, les élèves acceptent qu'Agriviva transmette des données les concernant à la famille paysanne, en particulier celles relatives à leur santé (p.ex. indications sur des allergies, médicaments à prendre ou problèmes de santé).

7.4 Contact avec la famille paysanne

Les élèves contactent leur famille d'accueil. L'idéal est d'écrire d'abord une lettre personnelle afin de se présenter brièvement et de joindre une photo. Ils peuvent ensuite prendre contact par téléphone avec la famille paysanne.

Les élèves conviennent avec la famille de l'heure exacte de leur arrivée. Ils peuvent également rendre visite à la famille paysanne avant le stage, ce qui est très apprécié.

8 LA VIE QUOTIDIENNE DURANT UN STAGE AGRIVIVA

8.1 Visites de fermes par l'école

Une visite des familles paysannes par les enseignantes et les enseignants est la bienvenue. Veuillez toutefois appeler les familles au préalable.

8.2 Vêtements

Les travaux agricoles se déroulent à l'extérieur : On peut se salir et se mouiller. Nous recommandons donc de prendre de vieux habits ainsi que des vêtements suffisamment chauds pour les jours plus frais, ainsi que de bonnes chaussures, des bottes en caoutchouc et des protections contre la pluie et le soleil.

8.3 Utilisation du téléphone portable

Il n'est pas permis d'utiliser le natel pendant le travail pour téléphoner ou envoyer des SMS. Non seulement cela dérange, mais cela peut aussi être dangereux. Il va de soi que les jeunes peuvent utiliser leur natel pendant leur temps libre.

8.4 Fumer

Dans une ferme, les risques d'incendie sont très élevés, surtout dans la grange ou dans l'étable. Les jeunes doivent demander à leur famille d'accueil où il est permis de fumer.

8.5 Versement de l'argent de poche

L'argent de poche est versé en espèces à la fin du stage. Lors de stages de plusieurs semaines, il peut être versé sur demande chaque semaine.

8.6 Utilisation du téléphone, de la télévision et d'Internet

Le téléphone de la famille d'accueil ne peut être utilisé qu'après accord et moyennant paiement des conversations téléphoniques. L'utilisation d'Internet, si la famille possède un accès, et de la télévision doit également être préalablement discutée avec la famille.

8.7 Conduite du tracteur

Vous n'avez pas le droit de conduire des véhicules agricoles à moteur si vous ne possédez pas le permis ad hoc. Et si vous avez ce permis, vous devez encore avoir l'autorisation de vos parents ainsi que celle de la famille d'accueil et vous ne pouvez conduire qu'en étant accompagné du paysan ou de la paysanne.

8.8 Photographier

Prendre des photos montrant la sphère privée de la famille d'accueil (secteurs non accessibles au public, comme l'appartement, l'intérieur de l'étable, etc.) sans son autorisation est contraire au droit. Il en va de même pour la publication sur Internet. En fin de compte, il appartient à chacun/chacune de déterminer quelles informations et quelles photos le/la concernant peuvent être publiées et comment.

8.9 Sécurité à la ferme

La vie à la ferme promet d'être une expérience passionnante, avec de nombreux défis. Mais sur une exploitation agricole, il y a également des dangers, avec des mesures de sécurité correspondantes ; celles-ci doivent absolument être respectées. Avec la confirmation de placements, les étudiants recevront une brochure de sécurité. Nous vous prions de la lire attentivement.

8.10 Allergies, médicaments, troubles de la santé

Avant le début du stage, la famille d'accueil doit être informée si l'étudiant doit prendre des médicaments en raison d'allergies, de problèmes de santé, etc. La famille d'accueil peut ainsi en tenir compte dans l'organisation du stage.

8.11 Problèmes durant le stage

Si des difficultés surviennent durant le stage, les interventions sont réglées de la manière suivante:

- Les élèves s'adressent à leur personne de contact (enseignant/e responsable du stage), s'ils n'arrivent pas à résoudre le problème directement avec la famille d'accueil.
- Si le problème persiste, l'enseignant/e doit se tourner sans attendre vers l'antenne régionale dont dépend l'école.
- L'antenne de placement compétente prend ensuite contact avec la famille d'accueil.

A l'inverse, en cas de conflit la famille d'accueil s'adresse à l'antenne de placement de son canton. Si l'élève ne fait preuve d'aucun intérêt ou que la situation est intolérable pour la famille paysanne, elle a le droit de demander l'interruption du stage (après discussion avec l'antenne de placement). En cas d'informations fausses ou manquantes lors de l'inscription, Agriviva se réserve le droit d'interrompre le stage. Si l'étudiant tombe malade pendant plus d'un ou deux jours, le stage Agriviva prend fin et il rentre à la maison.

Durant le stage, la personne de contact (enseignant/e responsable du stage) doit être atteignable par les jeunes et par l'antenne de placement Agriviva.

9 QUESTIONS

Avez-vous des questions ? L'antenne de placement de votre canton de domicile vous conseille volontiers.

Souhaitez-vous que nous donnions une information sur notre organisation et notre activités, si possible en présence d'une paysanne ou d'un agriculteur (p. ex. lors d'une soirée des parents) ? Veuillez en faire part suffisamment tôt à l'antenne de placement compétente.